

Séance du 26 septembre 2013

Sous la présidence de M. SLOVENCIK Alfred, Maire

Etaient présents : SLOVENCIK A. – WEIL J. – BERGANTZ G. - BERGANTZ M. - FICHTER H. - GUBELMANN G. – LEONHARD C. - LEONHART B. - MATTER C. - PFEIFFER M. - ROTH D. – WEBER R. - WOLF I.

Etait absente non excusée : URBAN C.

Etait absent excusé : WALTER J.-P.

ORDRE DU JOUR

01. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 JUILLET 2013
02. TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE PROTESTANTE
03. VENTE DE TERRAINS
04. ACQUISITION PARCELLE PRIVEE
05. LOTISSEMENT – VENTE DE TERRAIN
06. BILAN SAISON DE CHAUFFE 2012/2013
07. FIXATION DU TARIF 2013/2014 – CHAUFFERIE BOIS UHRWILLER
08. FIXATION DU TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE – EXERCICE 2014
09. REVISION DU LOYER LOCAL COMMERCIAL – MME YASMIN FRANKHAUSER
10. RESILIATION BAIL APPARTEMENT COMMUNAL
11. RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS
12. CONCLUSIONS DE L'ETUDE CONCERNANT LES COULEES D'EAUX BOUEUSES
13. DIVERS

01. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 JUILLET 2013

Le Maire met aux voix le procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 4 juillet 2013, qui est approuvé à l'unanimité.

02. TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE PROTESTANTE

Monsieur le Maire fait le compte-rendu au Conseil Municipal des travaux réalisés à l'église protestante, à savoir :

- réalisation de la toiture de la nef,
- réalisation de la couverture du clocher en ardoises en cours,
- mise en place des nouvelles fenêtres,
- encadrement des fenêtres à réaliser par la société Briwa de Petersbach pour un montant forfaitaire de 2 180 € HT,
- remplacement des seuils de portes réalisé par la société Briwa de Petersbach pour un montant de 1 285 € HT,
- enlèvement des bancs par bénévoles d'où travaux de plâtrerie,
- travaux supplémentaires au niveau de l'horloge,
- travaux de peinture intérieure subventionnés par la commune à hauteur de 25% du montant TTC des travaux et sur présentation de facture,
- paiement subvention du Conseil Général échelonné sur 2 ans, soit 50 000 € en 2014 et 51 810,58 € en 2015.

03. VENTE DE TERRAINS

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 15 novembre 2012 donnant un accord de principe à une vente de terrains,

CONSIDERANT les travaux d'arpentage réalisés par le géomètre Pierre-André BAUR de Haguenau en date du 29/05/2013,

après en avoir discuté, décide à l'unanimité que :

- la vente des parties de parcelles communales se fait au profit des deux riverains comme suit :

SPACH GEORGES			
SECTION	PARCELLE	CONTENANCE	NATURE DE CULTURE
2	140/0.71	0,31 are	Sol
2	141/0.71	0,32 are	Sol

FICHTER HENRI			
SECTION	PARCELLE	CONTENANCE	NATURE DE CULTURE
2	142/0.72	0,18 are	Sol
2	143/0.72	0,18 are	Sol

- la vente de ces parties de parcelles à ces deux riverains est faite à l'euro symbolique,
- les frais de notaire sont à la charge des deux acquéreurs.

04. ACQUISITION PARCELLE PRIVEE

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 07/10/2010 concernant l'acquisition d'une partie d'un terrain privé,

VU l'avis favorable du couple Riffel pour cette transaction,

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acquérir la parcelle cadastrée comme suit :

SECTION	PARCELLE	LIEU-DIT	CONTENANCE
42	307/5	Rue des Hirondelles	0,03 are

- de payer à M. et Mme Riffel la somme de 243 € (à raison de 81€/m²),
- et d'autoriser le Maire à signer l'acte.

05. LOTISSEMENT – VENTE DE TERRAIN

Ce point a été ajourné.

06. BILAN SAISON DE CHAUFFE 2012/2013

Les estimations de consommation, lesquelles ont servi de base au calcul du tarif de chauffage, ont plus ou moins été correctes. Les régularisations interviendront courant du mois de septembre 2013. Distribution d'un tableau récapitulatif aux conseillers municipaux. Information sur la nature des travaux d'amélioration du fonctionnement de la chaudière bois.

07. FIXATION DU TARIF 2013/2014 – CHAUFFERIE BOIS UHRWILLER

Suite à la mise en place d'une chaufferie bois, il convient de fixer le tarif pour la saison de chauffe 2013/2014.

A cet effet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le tarif suivant :

PART VARIABLE = CONSOMMATION	0,057 € HT / kWh consommé
PART FIXE = ABONNEMENT	48,50 € HT/mois

Après examen de ce tarif et après discussion,

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 26 septembre 2013,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le tarif pour la saison de chauffe 2013/2014.

08. FIXATION DU TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE – EXERCICE 2014

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le tarif de location de la salle polyvalente concernant l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal de la Commune d'UHRWILLER, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver intégralement ledit tarif.

09. REVISION DU LOYER LOCAL COMMERCIAL – MME YASMIN FRANKHAUSER

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide à l'unanimité de porter le loyer du local commercial donné en location à Mme Yasmin FRANKHAUSER (conformément à la hausse de l'indice INSEE des loyers commerciaux 1^{er} trimestre 2013 : + 1,42%) comme suit :

LOCATAIRE	ADRESSE LOGEMENT	LOYER MENSUEL
Yasmin FRANKHAUSER	27 rue principale (RDC droit)	314,15 €

à compter du 1^{er} juillet 2013.

10. RESILIATION BAIL APPARTEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

VU la demande adressée par M. Alexandre RATH en date du 29/08/2013 de résiliation du bail de location de l'appartement communal situé 28, rue Principale RDC à Uhrwiller, à compter du 31 octobre 2013,

après en avoir discuté, décide à l'unanimité d'autoriser la résiliation du bail de M. Alexandre RATH à compter du 31 octobre 2013.

11. RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal, conformément aux textes en vigueur, du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets présenté par le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de ce rapport.

12. CONCLUSIONS DE L'ETUDE CONCERNANT LES COULEES D'EAUX BOUEUSES

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 juin 2002 décidant de faire réaliser des travaux de création d'une décharge d'orage sur le fossé ouest de l'annexe Niefern afin de freiner les nombreuses inondations,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 septembre 2008 ayant recours à une étude de faisabilité devant déterminer de façon plus concrète et détaillée le projet de construction d'une retenue d'eau ou d'une décharge d'orage sur le fossé ouest de l'annexe Niefern appelé « Kannengraben » et missionnant les services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Bas-Rhin pour effectuer cette étude de faisabilité,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2010 visant à étendre l'étude diagnostic des risques de coulées boueuses à l'échelle locale pour trouver des mesures de prévention et minimiser les risques de coulées d'eaux boueuses,

VU la délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2011 concernant le projet d'aménagement de l'écoulement du « Kannengraben » dans l'annexe Niefern,

VU la délibération du Conseil Municipal du 17 janvier 2012 concernant les risques de coulées d'eaux boueuses,

CONSIDERANT que sur la « carte de sensibilité potentielle à l'érosion des sols et surfaces de ruissellement connectées aux zones urbaines » établie par la Direction Départementale des Territoires en septembre 2010, une zone à risque est localisée sur les bans de la commune d'Uhrwiller et de l'annexe Niefern,

CONSIDERANT les conclusions apportées par le bureau d'étude Antea Group à cette étude,

CONSIDERANT le plan d'assolement 2013/2014 mis en place par la chambre d'Agriculture et les exploitants agricoles concernés,

CONSIDERANT la délibération du Conseil Municipal d'Obermodern-Zutzendorf du 26 juillet 2013,

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'effectuer les travaux de priorité 1 définis dans l'étude diagnostic, à savoir la mise en place de fascines vivantes et de bandes enherbées
- de solliciter le Conseil Général pour définir les travaux à réaliser,
- de donner pouvoir au Maire pour l'établissement de devis relatifs à ces travaux,
- de solliciter toutes les subventions afférentes à ces travaux,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ces travaux,
- d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche relative à cette affaire.

13. DIVERS

- Information concernant la réhabilitation du logement de Mme Weinmann.
- Sortie pédestre 2013 : contacter les 2 paroisses – définition du circuit et du tarif.
- Fête de Noël 2013 : le 15/12/2013 – choix menus, traiteur, animation et cadeaux.
- Communauté des Communes : information piscine